

# Idée reçue n° 1 : « Les pauvres profitent du système »

LE MONDE | 17.10.2017 à 09h54 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h44

## FAUX

Les aides sociales sont un mécanisme de solidarité destiné à porter assistance aux personnes en situation de pauvreté, de dépendance ou de handicap... à condition qu'elles atteignent les personnes concernées.

Si des responsables politiques, tel [Laurent Wauquiez, dénoncent le « cancer de l'assistanat »](#) ou la fraude aux allocations (qui existe, mais reste limitée, voir idée reçue n° 3), la puissance publique s'inquiète plutôt du phénomène inverse : le non-recours aux prestations sociales. Comme le résume un [rapport d'information de l'Assemblée nationale](#), « à quoi bon des organismes de protection sociale s'ils ne parviennent pas à venir en aide à ceux qui en ont besoin ? » Ce non-recours peut être lié à l'ignorance des aides existantes, à la difficulté pour la recevoir (démarches complexes) ou même au choix de ne pas le demander, parfois de crainte d'être stigmatisé.

L'Observatoire des non-recours (Odenore) avait publié en 2011 [une étude](#) montrant que 50 % des personnes éligibles au revenu de solidarité active (RSA) ne le touchaient pas. Ce taux atteignait 68 % pour le tarif « première nécessité électricité » d'EDF ; entre 50 % et 70 % pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ; 70 % pour l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Soit plus de 10 milliards d'euros non réclamés.

Une [étude plus récente](#) menée dans deux départements français publie des estimations de 36 % de non-recours au RSA, et entre 21 % et 34 % pour la CMU-C.

# Idée reçue n° 2 : « Les pauvres sont mieux soignés que les autres grâce à la CMU et à l'AME »

LE MONDE | 17.10.2017 à 10h04 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h43

## FAUX

En 2016, plus d'un quart des assurés sociaux (26,5 %) ont renoncé à se faire soigner, en particulier pour les dents ou les yeux, selon une enquête de l'Observatoire des non-recours (Odenore). Les premières raisons invoquées sont un « reste à charge » trop élevé (ce qu'il reste à payer après la Sécurité sociale) ou l'impossibilité d'avancer les frais. Ces chiffres s'expliquent également par le taux élevé de non-recours à la couverture maladie universelle (CMU, actuellement remplacée par la protection universelle maladie, ou PUMA) ou à l'aide à la complémentaire santé.

L'Assurance-maladie s'inquiète de cette situation, qui dégrade l'état de santé des personnes

concernées et pourrait générer à terme des dépenses supplémentaires pour toute la collectivité. L'organisme a même lancé [des opérations spécifiques contre le renoncement aux soins](#).

Quant à l'aide médicale d'Etat (AME), elle est réservée aux étrangers sans papiers, pour un nombre restreint de soins (en particulier vaccin, accouchement, lutte contre le VIH ou la tuberculose). [Son coût est régulièrement dénoncé par la droite et l'extrême droite](#), mais sa suppression risquerait d'augmenter la propagation des affections contagieuses.

## **Idée reçue n° 3 : « La fraude aux prestations sociales est massive »**

LE MONDE | 17.10.2017 à 10h04 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h42

### **PLUS COMPLIQUÉ**

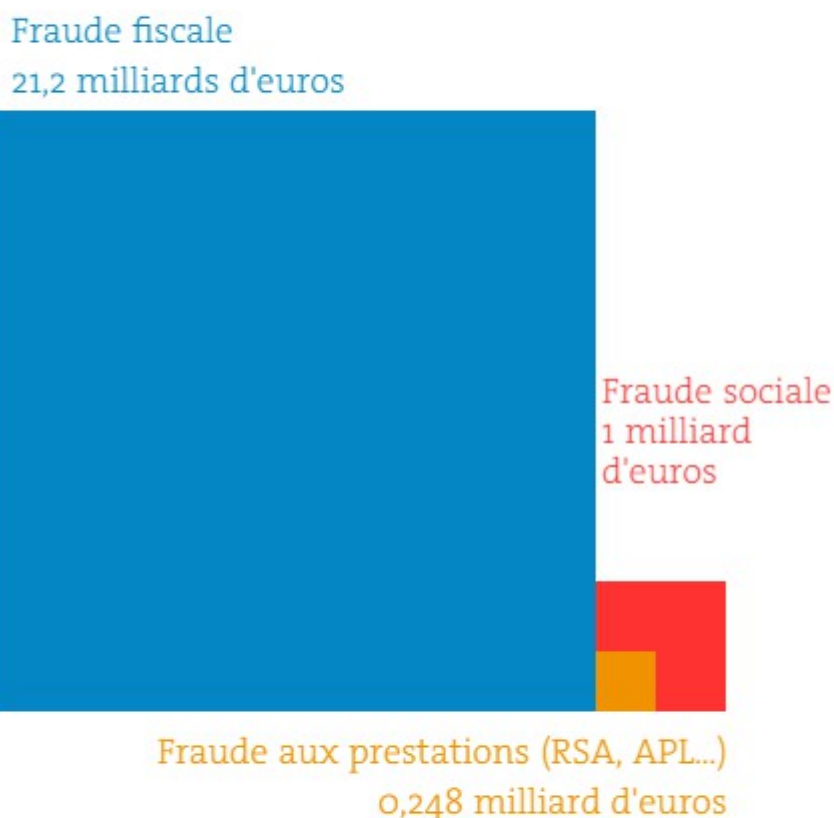
Les prestations versées sous conditions de revenus peuvent être détournées par de mauvaises déclarations des revenus ou de la situation familiale. L'ensemble des fraudes constatées par la branche famille de la Sécurité sociale (intentionnelles ou non) atteignait 248 millions d'euros en 2015, dont 62 % concernent le RSA et 21 % les aides au logement, selon le [Comité national de lutte contre la fraude](#). Ces montants ne sont pas négligeables, mais restent minimes par rapport aux dépenses globales : 12,9 milliards d'euros versés pour le RSA et 13,2 milliards pour les APL en 2015.

Les chiffres augmentent chaque année, sous l'effet de meilleurs contrôles. La fraude détectée par la Sécurité sociale est ainsi passée de 482 millions d'euros en 2011 à plus d'un milliard d'euros en 2015, dont seulement 60 % pour les prestations.

Ces montants sont toutefois sans commune mesure avec ceux de la fraude fiscale : en 2015, les opérations de la direction générale des finances publiques ont permis de « rectifier » 21,2 milliards d'euros, dont 12,2 milliards ont été encaissés. La cellule mise en place par Bercy pour rapatrier les avoirs des particuliers à l'étranger a permis à elle seule de récupérer 2,85 milliards d'euros. Les fraudes aux taxes douanières ont aussi atteint une somme record de 377 millions d'euros.

## La fraude fiscale bien supérieure à la fraude aux prestations

En 2015 :



Source : Comité national de lutte contre la fraude

 [LeMonde.fr/lesdecodeurs](https://www.lemonde.fr/lesdecodeurs)

## Idée reçue n° 4 : « On vit mieux en cumulant le RSA et les allocations qu'en travaillant au smic »

LE MONDE | 17.10.2017 à 10h05 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h39

fermer

## FAUX

S'il existe une catégorie inquiétante de travailleurs pauvres qui peinent à joindre les deux bouts, avoir un emploi reste toujours plus avantageux que de toucher les minima sociaux. Le smic net mensuel s'établit à près de 1 150 euros, soit deux fois plus que le montant du RSA pour une personne seule (545 euros).

L'association ATD Quart Monde rappelle que la plupart des prestations sociales (APL, allocations familiales, tarifs sociaux du gaz et de l'électricité) continuent à être versées aux personnes gagnant le smic. Elle a réalisé [plusieurs simulations](#) en 2016, avec différentes configurations familiales. Résultat, les écarts de revenus entre travailleurs au smic et bénéficiaires du RSA sont au minimum de 300 euros par mois pour un célibataire et peuvent atteindre près de 700 euros pour un couple avec deux enfants.

Par ailleurs, pour éviter l'effet de seuil, les personnes qui travaillent à temps partiel ou qui gagnent moins de 1,3 smic peuvent voir les revenus de leur travail complétés par la prime d'activité.

## Idée reçue n° 5 : « Quand on cherche vraiment du travail, on en trouve »

LE MONDE | 17.10.2017 à 10h05 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h41

## FAUX

Les responsables politiques déplorent régulièrement la quantité d'emplois non pourvus en France : 350 000, [selon François Rebsamen](#) en 2014 ; 600 000, [selon Jean-Christophe Lagarde](#) en 2017. Sans compter les « [1,7 million d'intentions d'embauche](#) » évoqués en 2015 par Pôle emploi. Qu'attendent donc les chômeurs pour occuper tous ces postes vacants ?

La réalité n'est pas si simple : en premier lieu, les intentions d'embauche sont des déclarations, qui reflètent les aspirations des entreprises mais pas des postes réellement à pourvoir. Quant aux emplois non pourvus, il s'agit de la photographie à un instant donné d'un flux qui agrège des emplois vacants depuis longtemps et d'autres qui sont disponibles seulement quelques jours. Parmi ces emplois, une grande partie peut être retirée ou pourvue en interne. Enfin, les qualifications et la situation géographique ne correspondent pas toujours au profil des demandeurs d'emploi. Toutes ces considérations permettent de relativiser l'idée d'un vivier d'emplois disponibles.

Et dans tous les cas, les chiffres avancés sont loin de répondre au problème structurel du chômage de masse : 3,5 millions de personnes n'ont aucun emploi et plus de 2 millions de salariés exerçaient une activité réduite en France à la [fin d'août 2017](#).

## Idée reçue n° 6 : « Les pauvres s'en sortent bien, parce qu'ils paient tout moins cher »

LE MONDE | 17.10.2017 à 10h05 • Mis à jour le 17.10.2017 à 10h41

## FAUX

Si les personnes à faibles ressources peuvent avoir des tarifs réduits sur certaines prestations liées à l'Etat ou aux collectivités (EDF, transport en commun, cantine ou garde d'enfant, entrée dans les musées, etc.), elles paient plus cher que la moyenne pour d'autres biens et services du secteur privé. Le surcoût peut atteindre entre 3 % pour les assurances et 20 % pour les prêts à la consommation, selon une étude du Boston Consulting Group, reprise dans un [rapport du Sénat](#). L'achat en petite quantité fait augmenter les prix unitaires, par exemple dans la téléphonie, où il peut revenir jusqu'à 30 % plus cher d'utiliser des cartes prépayées plutôt qu'un forfait mensuel. Le logement suit également cette logique, puisque les prix au mètre carré sont plus élevés pour les petites surfaces.

Ce paradoxe est qualifié par les chercheurs de « *pénalité de pauvreté* » ou « *double peine de la pauvreté* ».